

N A T O ———— O T A N

SERVICE DE PRESSE

PRESS SERVICE

OTAN/NATO, 1110 Bruxelles ■ Telephones: 241 00 40 - 241 44 00 - 241 44 90 TELEX: 23-867

COMMUNIQUE DE PRESSE M1(77)5

Pour diffusion immédiate
11 mai 1977

COMMUNIQUE FINAL

Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni à Londres les 10 et 11 mai 1977 avec la participation de chefs d'Etat et de gouvernement.

2. L'objectif essentiel de l'Alliance est d'assurer l'indépendance et la sécurité de ses membres, ce qui leur permet de défendre les principes de la démocratie et du respect des droits de l'homme, de promouvoir la liberté individuelle, la justice et le progrès social et de rendre possible l'édification d'une paix durable. Les Alliés sont fermement résolus à maintenir et renforcer l'efficacité de l'Alliance ainsi que les liens qui les unissent.

3. Bien que certaines améliorations soient intervenues dans les relations Est-Ouest au cours des dernières années, il subsiste des facteurs d'instabilité et d'incertitude. La croissance ininterrompue de la puissance et de la capacité offensive des forces armées du Pacte de Varsovie est particulièrement préoccupante. Dans ces conditions, les Alliés soulignent la nécessité pour l'Alliance de maintenir au niveau adéquat les forces nécessaires à la défense commune et à la dissuasion. Ils sont résolus à raffermir leurs efforts de soutien mutuel et de coopération.

4. Les Alliés sont déterminés à coopérer étroitement dans tous les aspects de la production de défense. Leurs objectifs sont de parvenir à l'utilisation la plus efficace des ressources disponibles ainsi qu'au maintien et au développement de la forte capacité industrielle et technique qui est essentielle à la défense de l'Alliance et à l'établissement de rapports mieux équilibrés entre ses membres européens et nord-américains pour l'acquisition de matériel de défense. Les moyens d'améliorer cette coopération continueront à être étudiés dans les enceintes appropriées.

5. Les dirigeants des Etats qui participent au programme de défense intégrée de l'Alliance ont demandé à leurs ministres de la défense d'établir et de développer un programme à long terme pour permettre aux forces de l'OTAN de répondre à l'évolution des besoins de la défense dans les années 1980 et d'examiner la manière dont l'Alliance met en oeuvre ses programmes de défense pour en obtenir plus d'efficacité.

6. Les Alliés réaffirment en même temps leur conviction que la sécurité en Europe et dans le monde, sans laquelle la détente ne pourrait produire ses effets bénéfiques, ne saurait être assurée par des déclarations d'intention, mais exige des efforts concrets pour réduire le niveau des armements grâce à des mesures réalistes de désarmement et de contrôle des armements. Ils continueront de poursuivre cet objectif d'une manière compatible avec la sécurité de l'Alliance, tout en observant que des progrès dans ce domaine dépendent aussi d'une attitude constructive de la part de l'Union soviétique et des Etats de l'Europe de l'Est.

7. Les Alliés se félicitent des efforts que les Etats-Unis déploient pour négocier avec l'Union soviétique un accord sur une limitation et une réduction des armements stratégiques qui tienne compte des intérêts de l'Alliance.

8. En ce qui concerne les MBFR, les Alliés participants soulignent l'importance qu'ils attachent à ces négociations dont le but est de contribuer à l'instauration de relations plus stables et au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe. Ils attendent une réaction positive à l'offre additionnelle qu'ils ont faite aux pays du Pacte de Varsovie en décembre 1975 et réaffirment que leur objectif global consiste à établir une parité approximative des forces terrestres en fixant un plafond commun collectif pour les effectifs des forces et en réduisant la disparité dans le domaine des chars, ce qui assurerait le même degré de sécurité avec un niveau de forces moins élevé.

9. La sécurité collective assurée par l'Alliance, outre qu'elle renforce la stabilité globale, apporte la force et la confiance qui permettent aux pays membres de persévérer dans leurs efforts pour atténuer les tensions entre l'Est et l'Ouest et accroître graduellement les domaines de coopération. A ce sujet, les dirigeants alliés ont invité le Conseil permanent à approfondir par des études nouvelles l'examen des tendances à long terme des relations Est-Ouest et à en évaluer les implications pour l'Alliance. L'amélioration des relations Est-Ouest dépendra de la mesure dans laquelle tous les intéressés feront preuve de modération et de retenue aussi bien en Europe que dans d'autres parties du monde. S'agissant de l'Allemagne dans son ensemble et de Berlin, les autres Alliés se sont pleinement associés aux vues exprimées par les chefs d'Etat et de gouvernement du Royaume-Uni, de la France, des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne dans leur déclaration du 9 mai 1977 et ont noté en particulier que le strict respect et la pleine application de l'Accord quadripartite du 3 septembre 1971 sont essentiels pour le renforcement de la détente, le maintien de la sécurité et le développement de la coopération en Europe.

10. Les Alliés soulignent la grande importance qu'ils attachent à la mise en vigueur par les Etats signataires de la CSCE de la totalité des dispositions de l'Acte final d'Helsinki. Des progrès limités ont été accomplis dans certains domaines. Tout en s'en félicitant, les Alliés soulignent qu'il reste encore beaucoup à faire pour que

les perspectives de l'Acte final puissent se concrétiser non seulement dans les relations entre Etats mais aussi dans la vie des habitants de tous les pays intéressés. La réunion qui se tiendra prochainement à Belgrade sera l'occasion appropriée de procéder à un examen approfondi de la mise en oeuvre de l'Acte final et à un échange de vues sur les moyens d'améliorer le processus de détente au cours des années. A cette réunion, les Alliés chercheront à obtenir des résultats positifs qui favorisent de meilleures relations entre les Etats participants et soient profitables à tous leurs peuples.

11. Les Alliés reconnaissent pleinement la légitimité des aspirations qui s'expriment partout dans le monde à l'égard des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils sont convaincus que le respect de ces droits et libertés, conformément aux principes acceptés par les gouvernements dans la Charte des Nations unies et dans d'autres documents internationaux, y compris l'Acte final d'Helsinki, est essentiel pour la paix, l'amitié et la coopération entre les pays.

12. Les dirigeants alliés réaffirment leur soutien à l'instauration d'un système mondial équitable dans lequel tous les pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement, verraient leurs intérêts soutenus et qui puisse favoriser le développement économique de tous. Ils sont décidés à mobiliser tous leurs efforts au sein des instances appropriées en direction de cet objectif. Ils invitent les peuples de l'Est à suivre cet exemple.

13. Constatant la vitalité et la vigueur dont l'Alliance a fait preuve au fil des années, les dirigeants alliés réaffirment leur détermination de maintenir et de renforcer leur association et leur cohésion étroite dans le cadre du Traité de l'Atlantique Nord. C'est sur cette base solide qu'ils continueront à s'appuyer dans leurs efforts pour construire un monde plus juste et plus pacifique.